

DOSSIER DE PRESSE

Examens 2020

octobre 2020



www.ac-noumea.nc

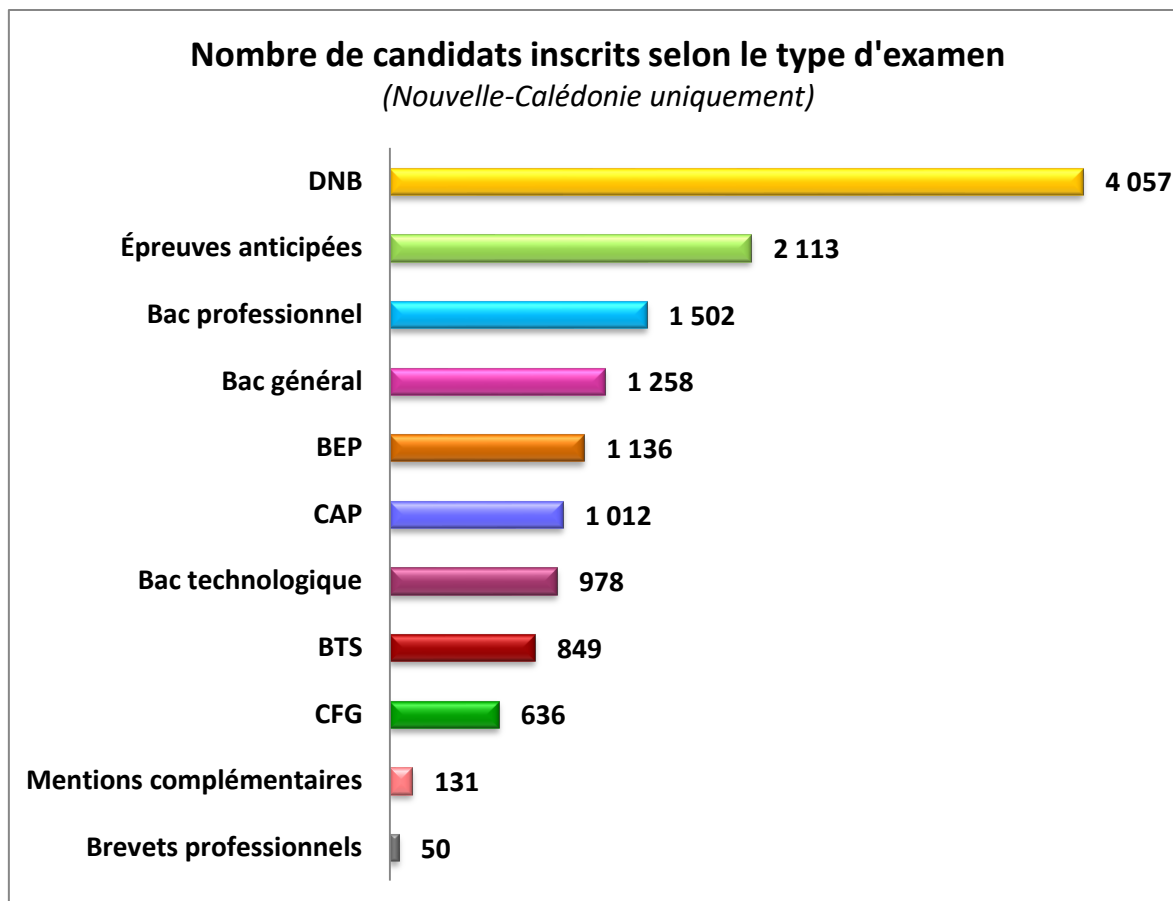
 [@acnoumea](https://twitter.com/acnoumea)

 [@acnoumea](https://www.facebook.com/acnoumea)

LES EXAMENS 2020 : chiffres clés

13 722 candidats à un examen lors de cette session 2020

(Nouvelle-Calédonie uniquement, les centres de Wallis et Port-Vila en gestion à Nouméa ne sont pas comptabilisés, hors candidats de la VAE dont les examens ont eu lieu en septembre 2020)



LES EXAMENS 2020 : dates clés (épreuves écrites)

BTS	Du 09 au 13 novembre 2020
Épreuves anticipées	Les 26 novembre 2020 (français)
Bac général et technologique	Du 26 novembre au 3 décembre 2020
BEP	Le 27 novembre 2020 (scolaires), puis calendrier selon spécialités
CAP	Du 16 novembre au 2 décembre 2020, calendrier selon spécialités
Bac professionnel	Du 30 novembre au 3 décembre 2020, calendrier selon spécialités
CFG	Les 3 et 4 décembre 2020
DNB	Les 14 et 15 décembre 2020

Détail des calendriers sur <http://www.ac-noumea.nc>, rubrique Examens / Calendriers

LES EXAMENS 2020 : les résultats

Tous les résultats seront affichés dans les lycées, collèges et centres de formation, et seront accessibles sur le site internet du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements

<http://www.ac-noumea.nc>, rubrique Examens / Résultats

Les candidats peuvent accéder immédiatement à leurs notes, et de façon confidentielle et personnelle, à partir de leur numéro de matricule qui figure sur leurs convocations

Les relevés de notes originaux sont à retirer auprès de l'établissement de scolarité ou téléchargés dans les espaces candidats des applications (Publinet ou CYCLADES)

Dates prévisionnelles de publication

Baccalauréat général et technologique	groupe 1	jeudi 17 décembre à 14h00
	groupe 2	mardi 22 décembre
Baccalauréat professionnel	groupe 1	mercredi 16 décembre à 14h00
	groupe 2	Lundi 21 décembre
DNB		mercredi 23 décembre à 10h00
CFG		vendredi 11 décembre
BEP, CAP, Mentions complémentaires niv.3		à partir du vendredi 11 décembre
BP et mentions complémentaires niv.4		à partir du vendredi 11 décembre
BTS		du vendredi 11 au vendredi 18 décembre (selon spécialités)



Le BACCALAUREAT

Corrections et délibérations en Nouvelle-Calédonie

Pour la quatrième session, les épreuves écrites des baccalauréats général et technologique, subies par les candidats de Nouvelle-Calédonie, de Wallis et Futuna et du lycée français de Port-Vila, seront corrigées en Nouvelle-Calédonie; ces examens seront également délibérés à Nouméa. C'est désormais une opération régulière inscrite dans les calendriers et activités de la Nouvelle-Calédonie, selon des procédures établies, contrôlées et pérennes.

Alain HENRIET, Inspecteur général de l'Éducation Nationale, Groupe « Économie et gestion » est venu en mission pendant les opérations du baccalauréat en 2017 et 2018. Il a émis deux rapports rendus publics par le vice-recteur sur le site internet académique.

<http://www.ac-noumea.nc/spip.php?article4136>

2020

Dernière session nationale du baccalauréat actuel

Les lycéens de cette session sont les derniers candidats à présenter le baccalauréat sous la forme non-rénovée du baccalauréat général et technologique avec séries et spécialités.

Les candidats, scolaires en classe de première présentent déjà les épreuves anticipées valant pour la session 2021 du baccalauréat, exprimé selon la réforme.

<http://www.ac-noumea.nc/spip.php?article4736>

Nouvelle-Calédonie, (Wallis et Futuna, Vanuatu) : Aménagement des programmes

Afin de tenir compte de la période de confinement due à la crise sanitaire, afin aussi d'assurer les meilleures conditions de réussite aux certifications pour tous les élèves inscrits dans les classes à examen, un aménagement des enseignements a été proposé dans certaines voies, certaines disciplines, certains cycles, certains niveaux d'enseignement.

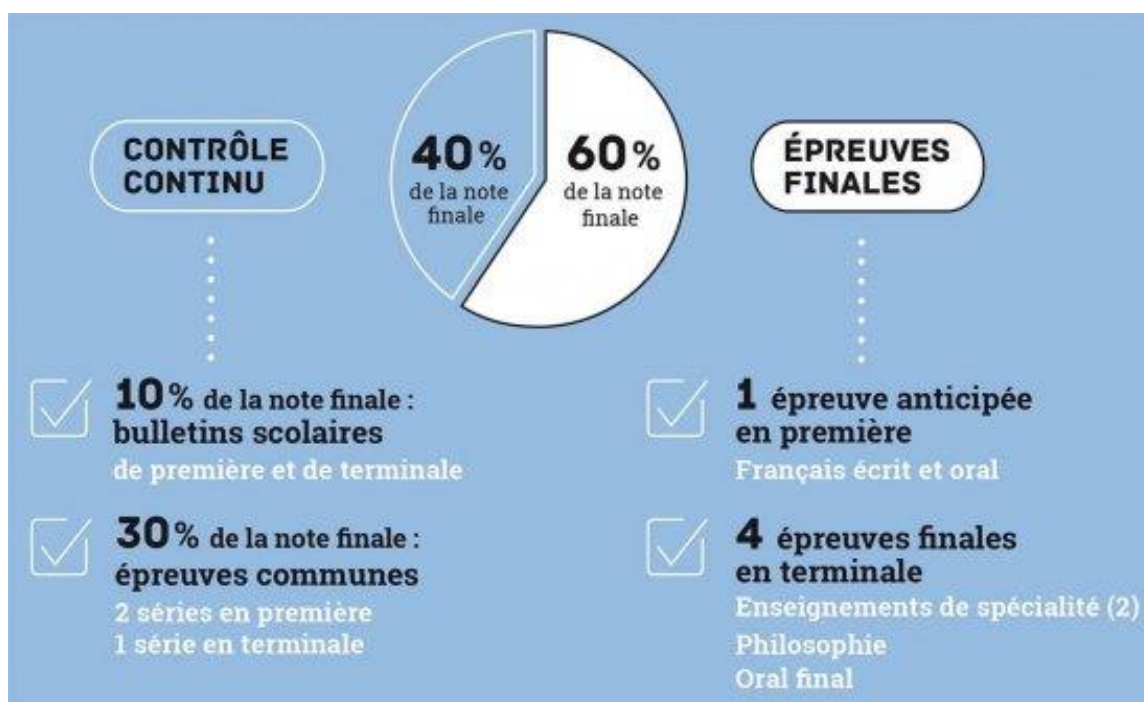
Ces aménagements sont consultables à l'adresse suivante :

<http://www.ac-noumea.nc/spip.php?article5229>

Les épreuves du nouveau BAC - session 2021

L'ESSENTIEL

- ※ Le baccalauréat 2021 reposera pour une part sur un contrôle continu et pour une autre part sur des épreuves terminales.
- ※ L'épreuve anticipée écrite et orale de français se déroulera en fin de première.
- ※ En terminale, deux épreuves écrites portant sur les enseignements de spécialité auront lieu au 2ème trimestre et deux épreuves se dérouleront en fin d'année : l'écrit de philosophie et l'oral préparé au long des années de première et terminale (cycle terminal).
- ※ Le contrôle continu sera composé d'épreuves communes organisées en première et terminale (cycle terminal).



• Le contrôle continu : 40% de la note finale

Le contrôle continu compte pour 40% de la note finale. Il est organisé dans les lycées via 3 sessions d'épreuves communes.

Ces épreuves communes comptent pour 30% et concernent toutes les disciplines non évaluées lors des épreuves finales et la discipline de spécialité non poursuivie en terminale. Elles se déroulent au 2e et au 3e trimestre de l'année de 1re, puis au 2e trimestre de l'année de terminale.

Pour garantir l'égalité entre lycéens, les sujets des épreuves sont choisis dans une liste nationale de sujets, les copies anonymes sont corrigées par d'autres professeurs que ceux des élèves.

Les bulletins scolaires comptent aussi pour 10% dans la note finale.

• Les épreuves finales : 60% de la note finale

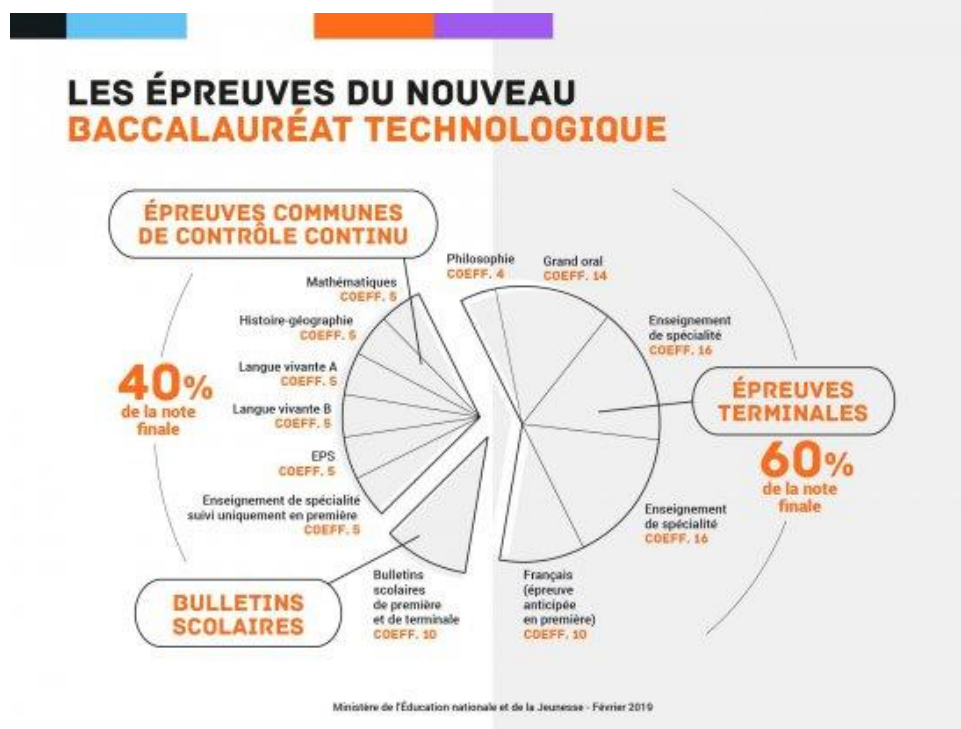
Les épreuves finales comptent pour 60% de la note finale.

Les épreuves de français écrit et oral ont lieu en fin de première.

En classe de terminale, 4 épreuves finales :

- 2 épreuves écrites sur les spécialités choisies ;
- une épreuve écrite de philosophie ;
- un oral de 20 minutes consacré à la présentation d'un projet préparé en première et terminale.

• Les coefficients des épreuves du bac général et technologique



Des épreuves aménagées pour les candidats en situation de handicap ou troubles invalidants

Pour la session 2020, quelques dizaines de candidats sont concernés par des aménagements des conditions d'examen en Nouvelle-Calédonie:

Ces aménagements peuvent être de plusieurs ordres, parmi lesquels par exemple :

- un temps d'épreuve majoré ;
- pour les épreuves de langue vivante, à l'oral, une possibilité de dispense ;
- une assistance humaine ou l'utilisation d'outils informatiques adaptés ;
- pour les candidats malvoyants, un agrandissement des sujets ;
- etc...

De plus, les candidats concernés peuvent demander la conservation pendant 5 ans des notes de leur choix obtenues à l'examen.

- **Présentation du dispositif de conservation des notes et d'étalement des épreuves**

Dans le cadre des dispositions communes à tous les examens de l'enseignement scolaire, pour l'examen du baccalauréat général et technologique, les candidats scolarisés et non scolarisés en situation de handicap peuvent demander :

- ✓ la conservation des notes de leur choix obtenues à l'examen (même les notes inférieures à la moyenne), tout en pouvant bénéficier, le cas échéant, d'une mention. Sont donc concernées les épreuves écrites, orales ou pratiques, obligatoires et facultatives du premier groupe d'épreuves dans la limite des cinq sessions suivant la première session à laquelle les candidats se sont présentés ;
- ✓ un étalement des épreuves sur plusieurs sessions. Cette possibilité concerne également les épreuves du second groupe (qui peuvent être présentées par anticipation).

Pour bénéficier de ces mesures, les candidats doivent adresser une demande au vice-recteur au moment de leur inscription, selon une procédure indiquée par le chef d'établissement ; les demandes sont analysées par une commission présidée par l'inspecteur adjoint au vice-recteur en charge de la scolarisation des élèves en situation du handicap, en présence du médecin scolaire, conseiller du vice-recteur.



La prévention des fraudes

Tous les candidats sont informés des consignes à respecter et des sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude. Cette information est délivrée dans tous les centres d'examen.

Tout acte peut être considéré comme une tentative de fraude, dès lors qu'un candidat essaye de tromper un correcteur ou un interrogateur sur ce qu'il connaît ou ce qu'il sait faire.

Par exemple, les cas suivants constituent des fraudes :

- la **communication entre les candidats** pendant les épreuves ;
- l'**utilisation d'informations** ou de **documents non autorisés** lors des épreuves ;
- l'utilisation de documents personnels, notamment les **anti-sèches, ou de moyens de communication** (téléphones portables, assistants personnels de type Palm Pilot, montre connectée, etc.) ;
- la présence d'un **téléphone portable** sur la table d'examen ou sur soi ;
- la **substitution d'identité** lors du déroulement des épreuves ;
- l'action de **faire et/ou d'utiliser un faux document** pour une épreuve de l'examen (certificat médical, rapport du maître de stage, etc.) ;
- le **vol ou la diffusion** de **documents confidentiels** comme les sujets d'examens par exemple ;
- la **tentative de corruption** d'un agent de la fonction publique (pour avoir une bonne note ou obtenir un sujet d'examen) ;
- le **plagiat** c'est-à-dire utiliser un texte ou un document (dessin, graphique, etc.) en faisant croire qu'on en est l'auteur c'est-à-dire sans indiquer qui en est réellement l'auteur ;
- le **copiage** lors d'une épreuve écrite ou lors de la rédaction d'un dossier.

La **possession et l'utilisation d'un téléphone portable ou de tout autre matériel électronique** de communication, de stockage ou de consultation de données sont interdites. Il est en particulier vivement recommandé aux candidats de se **munir d'une montre le jour des épreuves** car le téléphone portable ne peut pas être utilisé pour consulter l'heure.

Les **montres connectées sont également interdites** pendant les épreuves et doivent être rangées dans le sac et éteintes, comme le téléphone portable. Si le candidat n'a pas de sac, il doit remettre son smartphone ou tout autre matériel connecté au surveillant ou à l'interrogateur dès qu'il rentre dans la salle ; il le(s) récupérera à la fin de l'épreuve.

Les **sanctions applicables** varient selon les examens. Les sanctions disciplinaires sont prononcées après audition par une commission de discipline ; elles peuvent aller jusqu'à l'interdiction de passer l'examen présenté (baccalauréat, CAP, BEP, BTS, etc.) pendant plusieurs années

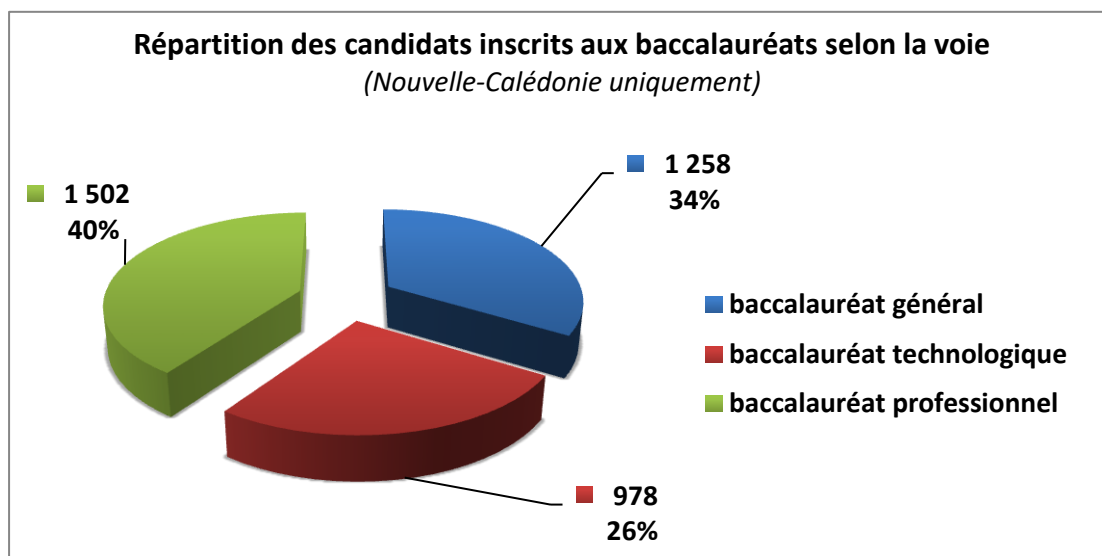
**Réussir
sans
tricher, c'est
réussir
vraiment !**

Baccalauréats général, technologique et professionnel

Chiffres clés

Pour la session 2020, **3 738** candidats* sont inscrits aux épreuves des baccalauréats général, technologique et professionnel

On constate une diminution de **-1,6%** des candidatures par rapport à la session 2019.



Les plus jeunes des candidats ont **16 ans** dont une grande partie est inscrit au baccalauréat général en série scientifique.

La candidate la plus âgée a **seulement 53 ans** et participera aux épreuves du baccalauréat professionnel Gestion Administration.

Part des filles

	F	part des filles	M	Total général
baccalauréat général	748	59%	510	1 258
baccalauréat technologique	508	52%	470	978
baccalauréat professionnel	714	48%	788	1 502
Total général	1 970	53%	1 768	3 738

Comparaison avec session 2019

	2019	2020	Rapport 2019/2020
baccalauréat général	1318	1 258	-4,6 %
baccalauréat technologique	935	978	4,6 %
baccalauréat professionnel	1546	1 502	-2,8 %
Total	3799	3 738	-1,6 %

*Données calculées pour les baccalauréats général, technologique et professionnel hors épreuves anticipées, hors candidats des lycées de Port-Vila et de Wallis et Futuna, gérés par la Nouvelle-Calédonie

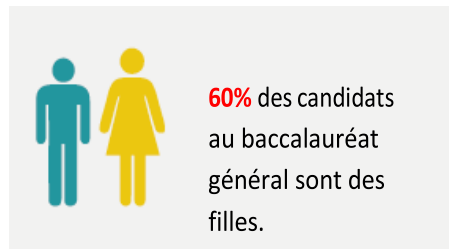
Baccalauréat général

1 258 candidats NC dont 28 candidats "individuels ou CNED"

Les effectifs sont en baisse par rapport à la session 2019 -4,6 %

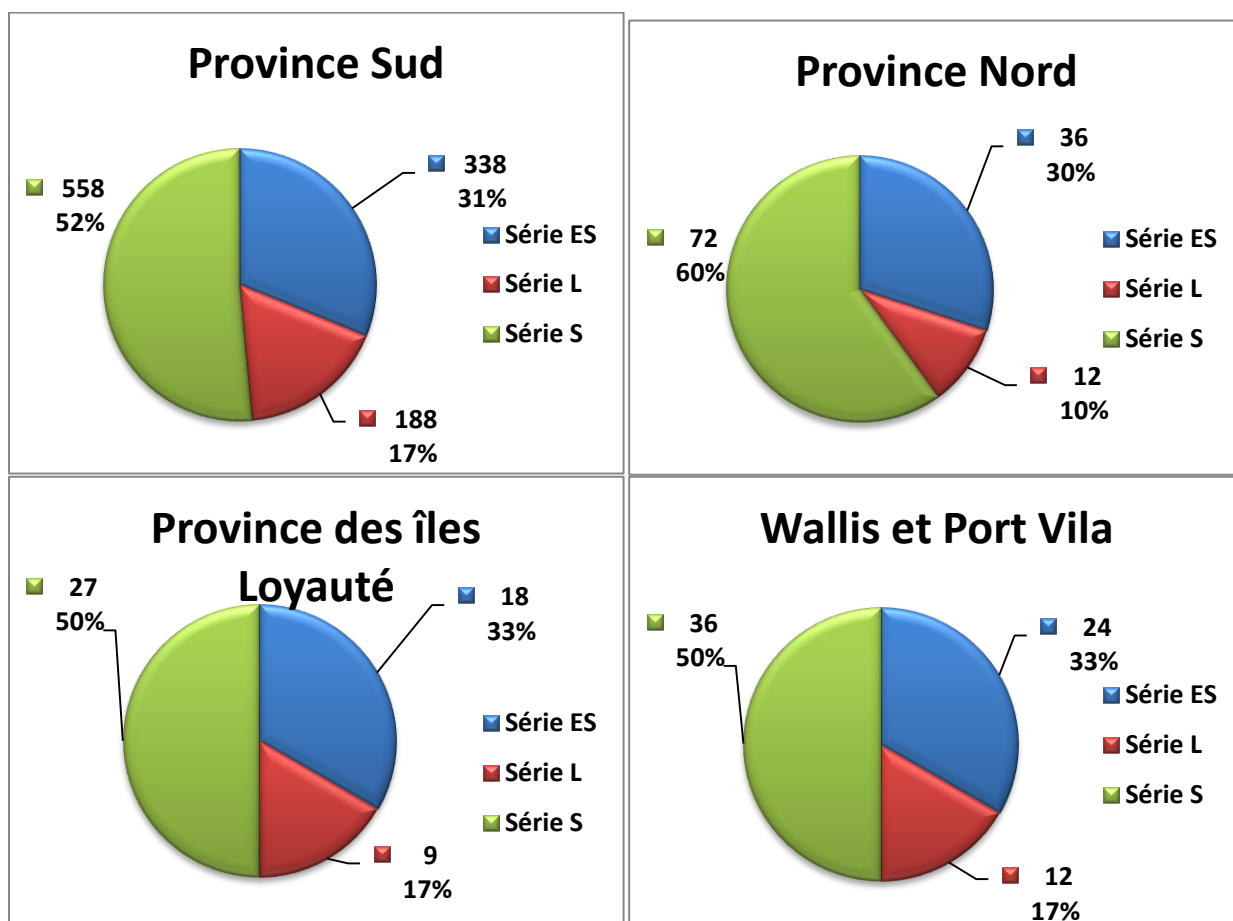
52 % des candidats sont inscrits en série scientifique, 31 % en série ES et 17% en série littéraire

138 candidats sont inscrits aux épreuves obligatoires ou facultatives en langues kanak



Le plus jeunes des candidats : 16 ans

Le plus âgé des candidats : 49 ans



Taux de réussite Nouvelle-Calédonie
2017: 87,0 % 2018 : 83,4% 2019 : 84,0%

Métropole +DOM: 2019 91,1%

Baccalauréat technologique

978 candidats NC dont 10 candidats "individuels ou CNED"

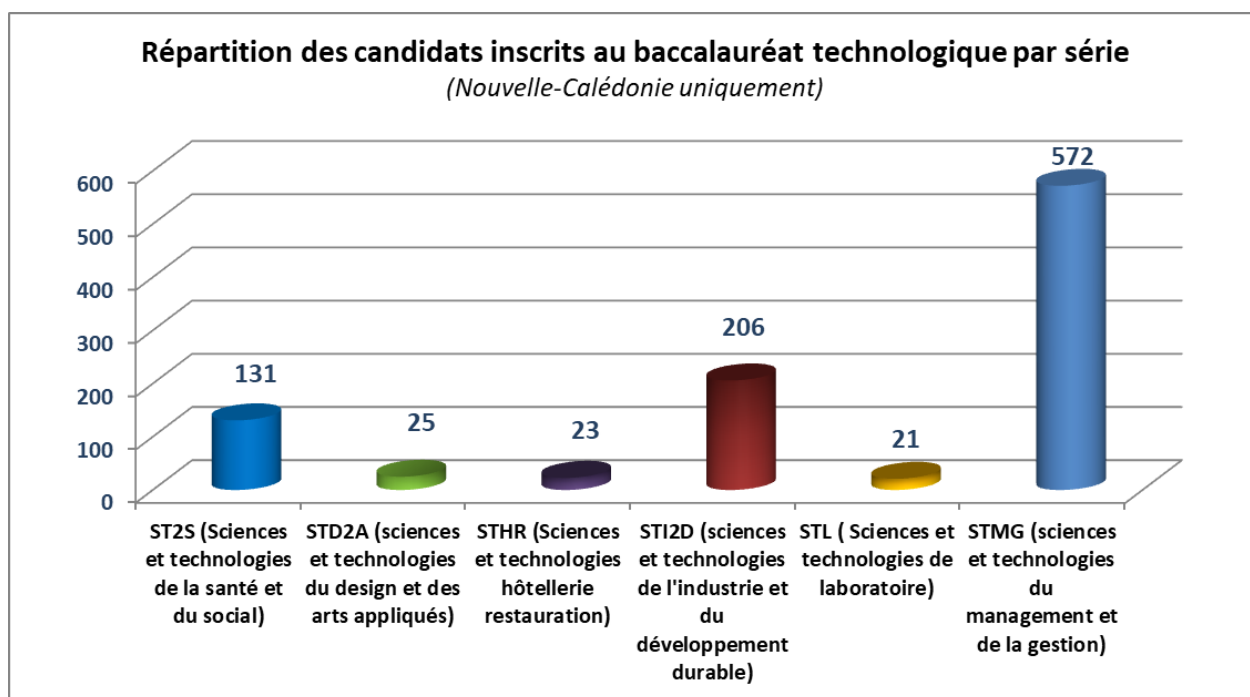
Les effectifs sont en hausse par rapport à la session 2018 + 4,6%

152 candidats sont inscrits aux épreuves obligatoires en langues kanak

49% des candidats sont des filles, largement majoritaires en séries ST2S, STD2A, STL, STHR et en STMG ; elles ne sont que 3% en STI2D.

Le plus jeune des candidats : 16 ans

Le plus âgé des candidats : 38 ans



8 SERIES DE BAC TECHNOLOGIQUES

Un baccalauréat technologique prépare plutôt à une poursuite d'études courtes en BTS, DUT, ou en écoles spécialisées

STI2D	INDUSTRIE	
STMG	MANAGEMENT GESTION	
ST2S	SANTE-SOCIAL	
STL	LABORATOIRE	
STAV	AGRONOMIE	
STD2A	ARTS APPLIQUES	
HÔTELLERIE	HÔTELLERIE RESTAURATION	

Le bac techniques de la musique et de la danse se prépare en métropole

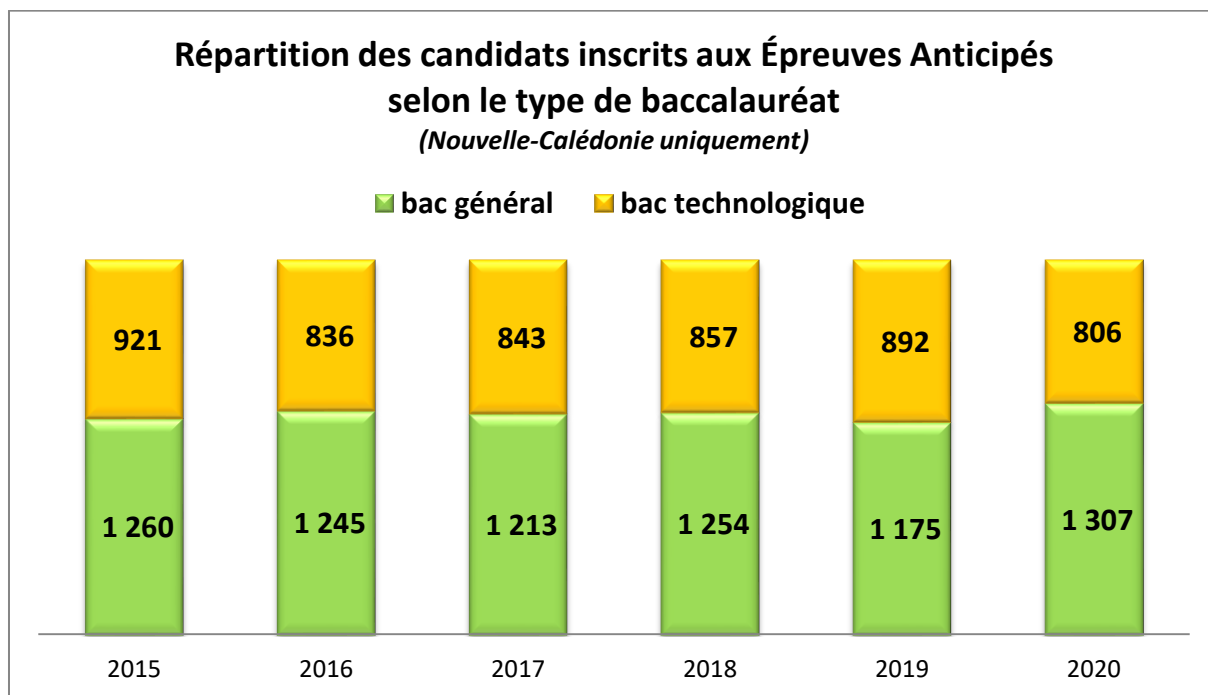
Taux de réussite Nouvelle-Calédonie
2017: 85,2 % 2018: 80,3 % 2019 : 77,2%

Métropole +DOM: 2019 88,0 %

Épreuves anticipées

2116 candidats sont inscrits aux épreuves anticipées* du baccalauréat général et technologique (hors candidats du lycée de Wallis et du lycée français de Port-Vila).

On observe une légère baisse des effectifs par rapport aux sessions précédentes.



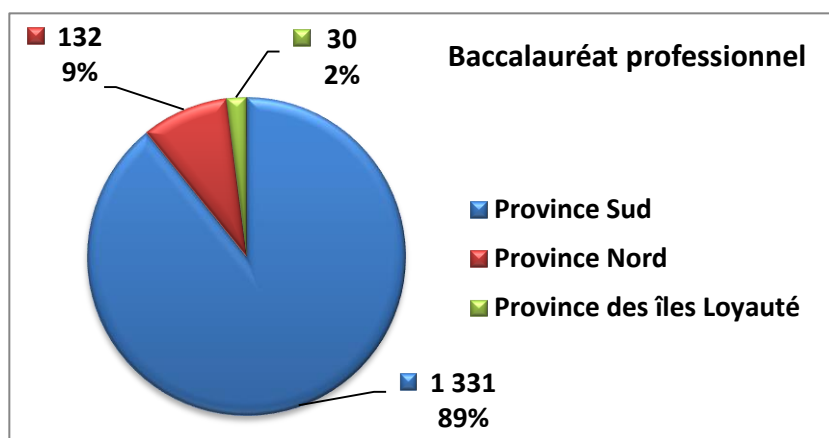
Examens professionnels

Baccalauréat professionnel

1 502 candidats sont inscrits aux épreuves du baccalauréat professionnel.

52 % des candidats sont des garçons.

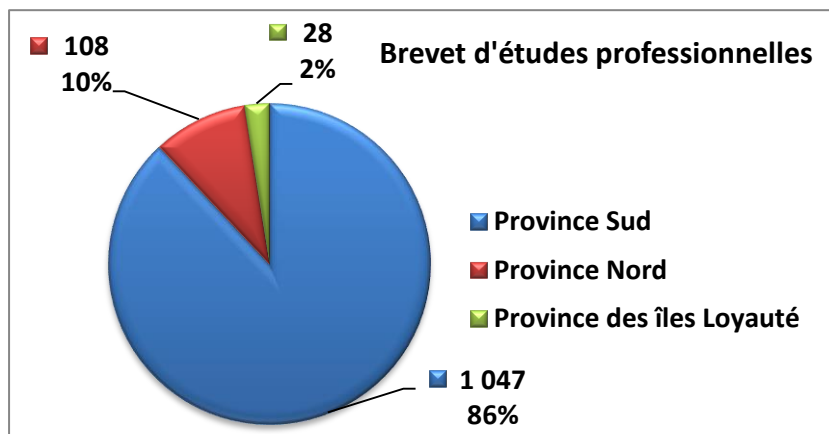
La candidate la plus âgée a **53 ans** (gestion-administration).



Brevet d'études professionnelles

1 136 candidats sont inscrits aux épreuves du brevet d'études professionnelles.

53 % des candidats sont des filles.

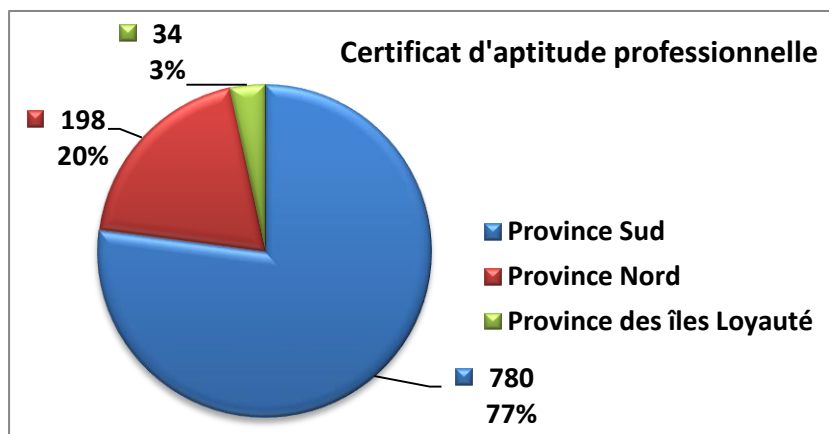


CAP

1 012 candidats sont inscrits aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle.

67 % des candidats sont des garçons.

Les candidats les plus jeunes ont **16 ans** et la plus âgée a **54 ans** (Esthétique cosmétique parfumerie).



131 candidats sont inscrits en **mention complémentaire**, diplôme national préparé en un an et qui vise à donner une qualification spécialisée à des candidats déjà titulaires d'un premier diplôme de l'enseignement professionnel.

50 candidats sont inscrits en **brevet professionnel**, diplôme national qui atteste d'une haute qualification dans une activité professionnelle (coiffure, banque, pharmacie...).

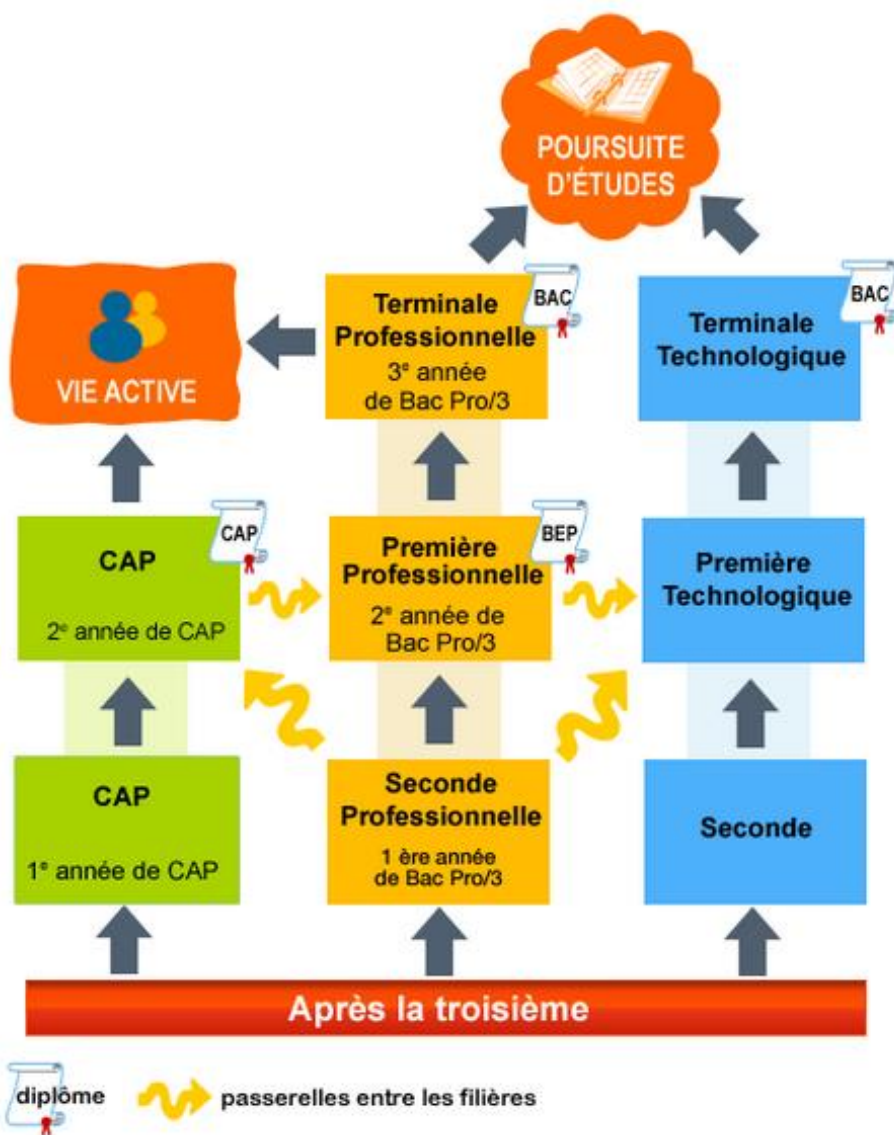
Taux de réussite Nouvelle-Calédonie

2017: BAC PRO 73,6 %

2018: BAC PRO 74,5 %

2019: BAC PRO 74,5 %

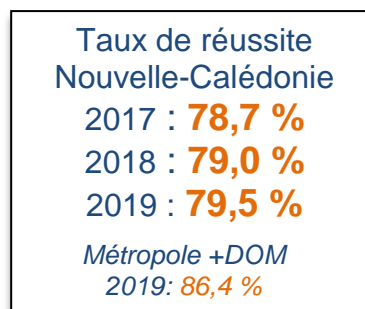
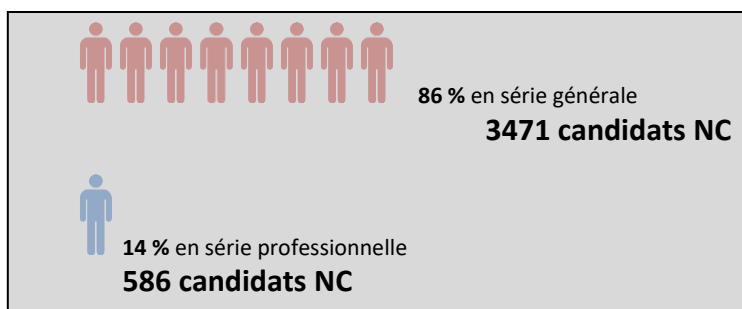
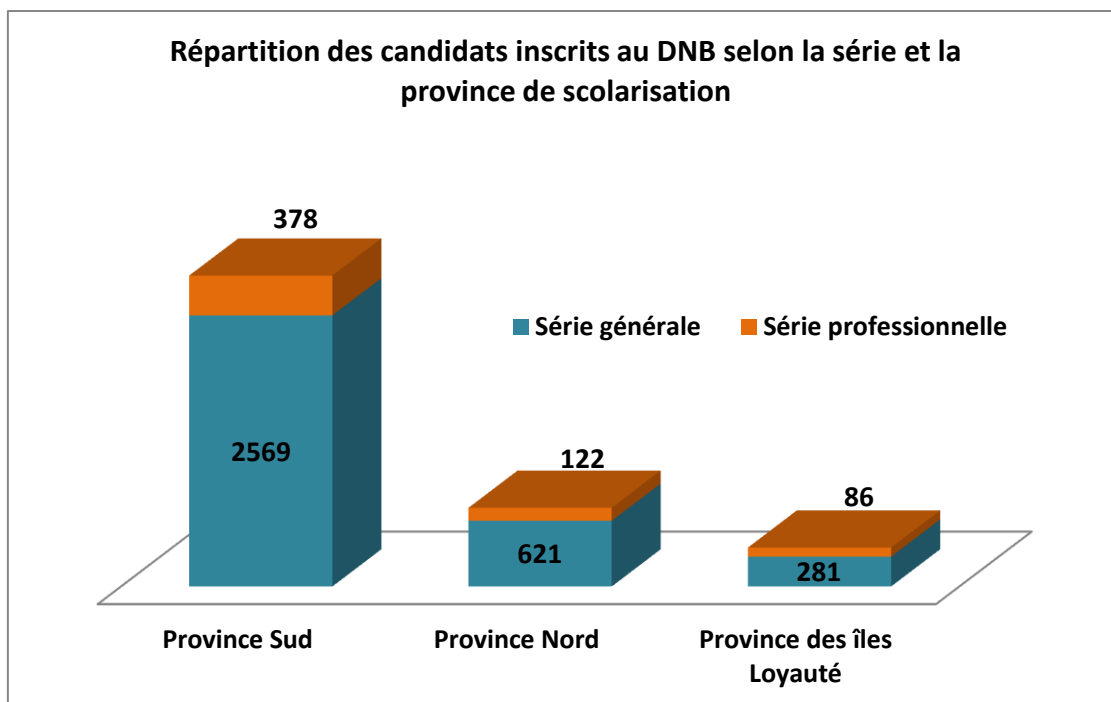
Métropole: 2019 82.4%



EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

Diplôme national du brevet (DNB)

4 057 candidats dont 80 candidats individuels sont inscrits aux épreuves du brevet.



C'est la troisième session du nouveau brevet.

Les 5 épreuves qui ont lieu à la fin de l'année comptent autant que l'évaluation des acquis des élèves prévus par le socle.

- ✓ L'évaluation du socle : 400 points
- ✓ Les 5 épreuves finales : 400 points

L'élève est reçu au DNB s'il obtient 400 points sur 800.



EN 3^e, UN BREVET ÉQUILIBRÉ ET CLARIFIÉ

À la fin de son année de 3^e, une étape importante de sa scolarité attend votre enfant : **le diplôme national du brevet.**

Cette année, le brevet est **renforcé.**
Les **5 épreuves** qui ont lieu à la fin de l'année **comptent autant** que l'évaluation des acquis des élèves prévus par le socle.

L'ÉVALUATION DU SOCLE 400 points


Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE	→	10 points
MAÎTRISE FRAGILE	→	25 points
MAÎTRISE SATISFAISANTE	→	40 points
TRÈS BONNE MAÎTRISE	→	50 points

EN OPTION : Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à 20 points supplémentaires.

LES ÉPREUVES FINALES 400 points



ÉPREUVE 1... FRANÇAIS
Explication d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.
3 h | écrit | 100 points

ÉPREUVE 2... MATHÉMATIQUES
Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.
2 h | écrit | 100 points

ÉPREUVE 4... SCIENCES
Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (2 épreuves sur les 3).
1 h | écrit | 50 points

ÉPREUVE 3... HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE
Analyse de documents et de cartes...
2 h | écrit | 50 points

ÉPREUVE 5... ORAL
Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.
15 min. | oral individuel | 100 points
25 min. | oral collectif | 100 points

Le diplôme national du brevet, section internationale « **Australienne** »

Le diplôme national du brevet « option internationale » est constitué de l'ensemble des épreuves de droit commun auxquelles s'ajoutent deux épreuves spécifiques orales en langue et littérature et en histoire-géographie. Ces deux épreuves sont conduites dans la langue de la section selon un calendrier mis en place au niveau de l'établissement.



La scolarité en section internationale en classe de troisième est une condition nécessaire pour être inscrit à l'option internationale du diplôme national du brevet. Les collèges de Dumbéa sur mer et Baudoux accueillent des candidats dans cette section (Tuband en 2023).

En fin de cursus collège (niveau 3^e) les élèves se présentent aux [épreuves spécifiques d'évaluation du DNB mention internationale](#) (DNBi) qui valident un **niveau B2 en anglais** (utilisateur indépendant avancé, niveau attendu au baccalauréat).

Cette section « australienne » du diplôme national du brevet est ouverte pour la première session ; la Nouvelle-Calédonie est la première à le mettre en place au niveau national.

Certificat de formation générale (CFG)

Le certificat de formation générale (CFG) valide l'aptitude du candidat à l'utilisation des outils de l'information, de la communication sociale et sa capacité à évoluer dans un environnement social et professionnel. Il garantit l'acquisition de compétences au moins égales à celles du palier 2 du socle commun de connaissances et compétences. Il concerne les candidats scolaires des classes de 4^{ème} année de SEGPA ou en formation professionnelle dans un établissement public.

Il y a **733** candidats scolaires (collèges publics et privés), dont **une centaine** au RSMA, au centre pénitentiaire et candidats individuels. Il y a plus de candidats au CFG cette année ; trois sessions sont organisées, en avril, en juillet et en décembre. Celle d'avril a été ajournée cette année pour cause de confinement.



Une cérémonie républicaine de remise des brevets organisée début 2021



« Le diplôme national du brevet sanctionne la formation acquise à l'issue de la scolarité suivie dans les collèges (...). Il atteste la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. »

Code de l'Éducation

Le diplôme national du brevet met pour la première fois les élèves en situation d'examen. Il sanctionne la formation suivie tout au long de la scolarité à l'école et au collège. Véritable examen, il se déroule anonymement, porte sur les mêmes sujets nationaux, marque l'égalité de traitement entre tous les jeunes. **Moment symbolique, il marque l'entrée dans une autre scolarité.**

C'est pourquoi, **une cérémonie républicaine de remise des diplômes du brevet** (DNB et CFG) est désormais organisée à chaque rentrée pour les lauréats dans leur collège.

Cette cérémonie rassemble la communauté éducative et les élus autour des élèves qui achèvent leur parcours scolaire commun. Elle permet de dire le rôle essentiel de l'école dans la République et de féliciter les élèves qui ont obtenu leur premier diplôme. Elle donne à voir aux élèves qui les suivent au collège des modèles de réussite.

Brevet de technicien supérieur (BTS)

849 candidats dont **761** scolaires, **56** apprentis et **32** autres (CNED, GRETA, ex-scolaires individuels ...) sont inscrits aux épreuves du Brevet de Technicien Supérieur (BTS), hors candidats de la VAE.

Le nombre d'inscrits à la session 2020 est en baisse **-3,5%**.

Il y a **27 spécialités de BTS** en Nouvelle-Calédonie, du lycée Michel ROCARD à Pouembout à celui du Mont-Dore, qui sont centre d'épreuves du BTS, et de délibération :

1	Assistance technique d'ingénieur
2	Bâtiment
3	Commerce international*
4	Communication
5	Comptabilité et gestion
6	Économie sociale familiale
7	Électrotechnique
8	Études et réalisation d'agencement
9	Études et économie de la construction
10	Gestion de la PME
11	Maintenance des matériels de construction et de manutention
12	Maintenance des systèmes : option syst. produc.
13	Management en hôtellerie restauration option A management d'unité de restauration
14	Management en hôtellerie restauration option B management d'unité de production culinaire
15	Management unités commerciales
16	Métiers services environnement
17	Négociation et relation client
18	Pilotage de procédés
19	Services informatiques aux organisations option A Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux
20	Services informatiques aux organisations option B Solutions logicielles et applications métiers
21	Services et prestations secteurs sanit. et social
22	Support à l'action managériale
23	Systèmes numériques option A Informatique et réseaux
24	Systèmes numériques option B Electronique et communications
25	Technico-commercial
26	Tourisme
27	Transport et prestations logistiques



15 centres d'épreuves

7 centres de délibération à Nouméa; les corrections des épreuves écrites se font en métropole



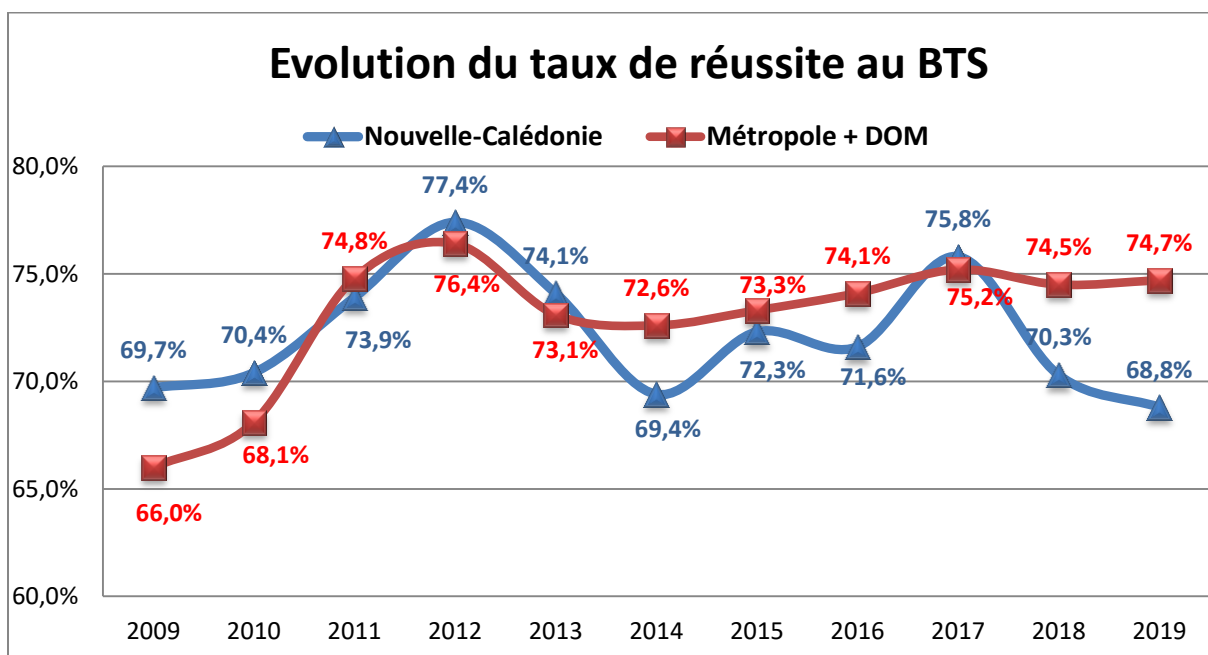
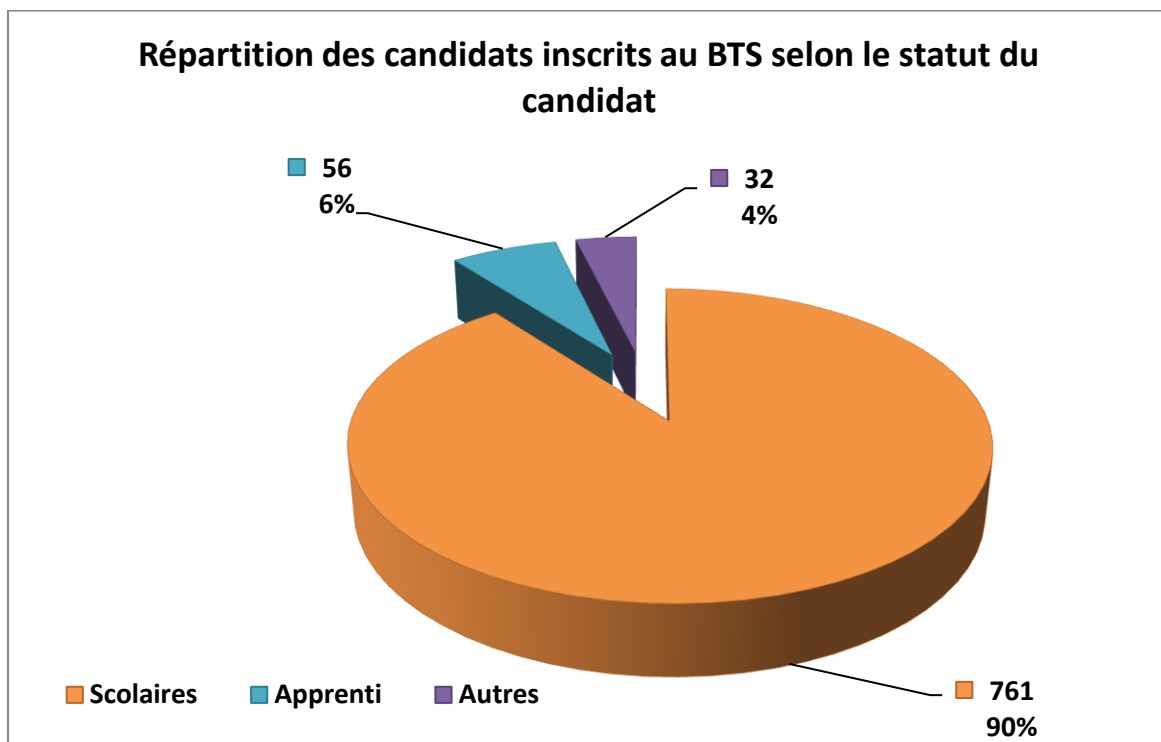
56.8 % des candidats au BTS sont des filles.



BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Les plus jeunes candidats ont **18 ans**.

Le plus âgé des candidats a **30 ans** en spécialité Comptabilité Gestion



Validation des acquis de l'expérience

Qu'est-ce que la validation des acquis de l'expérience ?



Consolidée à travers la loi travail de 2016, la loi de modernisation sociale de 2002 précise que :

« Toute personne engagée dans la vie professionnelle est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification... »

A quoi sert la VAE ? / Pourquoi faire valider ses acquis ?

Ce dispositif permet d'obtenir une certification grâce à son expérience afin de :

- Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité ;
- Valider son expérience pour soi ;
- Faire reconnaître ses compétences ;
- Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours ;
- S'engager dans une formation ;
- Changer d'emploi ou de fonction ;
- Evoluer professionnellement / Obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle ;
- Développer sa confiance en soi.

La validation des acquis de l'expérience permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme professionnel.

Cette validation peut être accordée partiellement car ce n'est pas une conversion automatique de l'expérience en certification. Les unités obtenues acquises le sont alors définitivement et les unités manquantes peuvent être représentées à n'importe quelle session d'examen.

A qui s'adresse la VAE ?

Toute personne ayant exercé une activité professionnelle peut bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE) à condition que :

- Celle-ci ait exercé au moins une année d'activités équivalent à un temps complet en tant que salariée en CDI ou CDD, intérimaire, fonctionnaire, agent public, demandeur d'emploi, non-salarié, travailleur indépendant, bénévole au service d'une association

ET que

- L'expérience soit en rapport avec le diplôme envisagé.

Quels sont les diplômes de l'Éducation Nationale accessibles par la VAE ?

Plus de 700 diplômes professionnels de l'Éducation nationale sont accessibles par la VAE :

Niveau 3 :

CAP

BEP

Mention

Complémentaire

Niveau 4

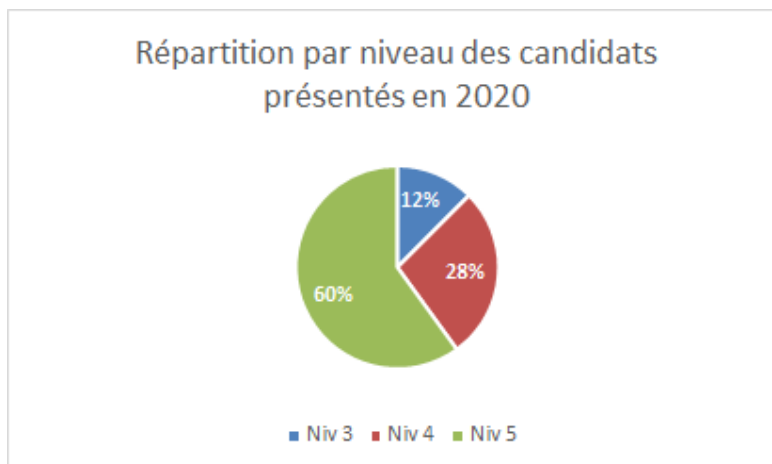
Brevet Professionnel

Baccalauréat

Professionnel

Niveau 5

BTS



Quelles sont les étapes de la VAE pour les diplômés de l'Éducation Nationale ?



Information

Se renseigner par rapport à son projet : identifier le diplôme adéquat et le certificateur

Une réunion d'information est organisée chaque mois



Livret 1

Etre recevable suite au dépôt du Livret 1 auprès des services de l'autorité certificateur (DAVA)



Livret 2

Préparer et travailler le dossier de validation :

rédigier son livret 2 (avec ou sans accompagnement) et préparer l'entretien

Procéder à son inscription en mai



Entretien

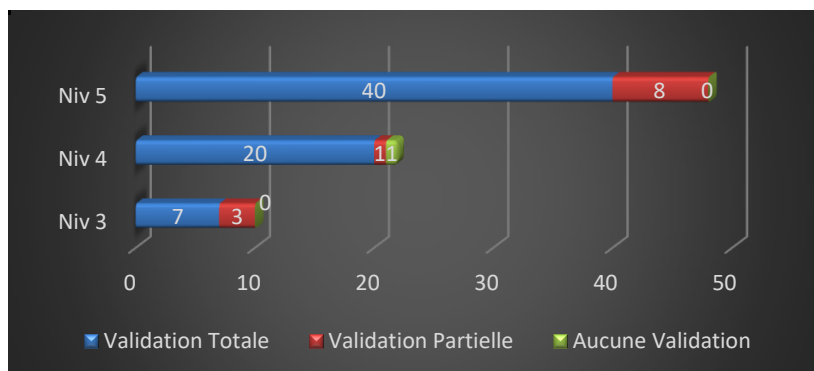
Entretien avec le jury à partir du dossier de validation fin août /début septembre de chaque année

Pour en savoir plus, consultez le site du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, Orientation/formation, rubrique [Formation des adultes](#) > [La Validation des Acquis de l'Expérience](#)

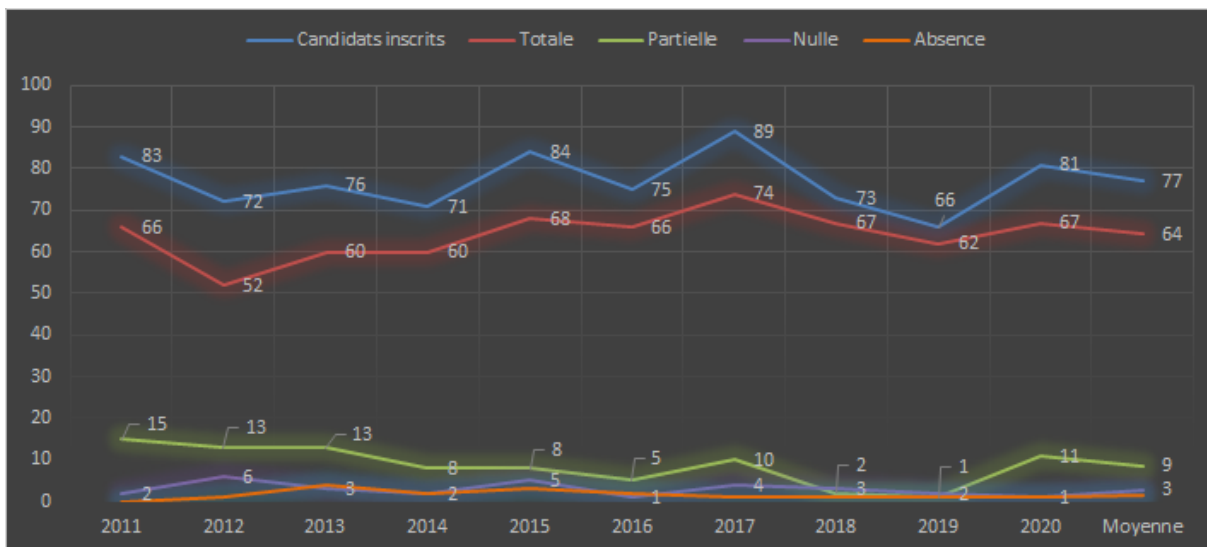
Quelques chiffres de la session VAE 2020 en NC ?

En Nouvelle-Calédonie, en septembre 2020, 81 candidats ont sollicité un diplôme par la voie de la VAE et 80 se sont présentés devant les commissions (**48** en BTS, **20** en BAC PRO, **2** en BP, **1** MC 3, **9** en CAP)

Le taux de validation (nb réussite / Candidats inscrits) s'élève à 84% de validation totale tous niveaux confondus.



Les diplômes issus de la **VAE** en Nouvelle-Calédonie : **un vrai succès depuis 10 ans !**



www.francevae.fr :

Bienvenue sur le site

France **VAE**
Validation des Acquis de l'Expérience

Trouver un interlocuteur proche de chez soi

Recherche par code postal, numéro de département ou numéro ultramarin

Recherche... **RECHERCHER**

Exemple : 75016, 13 ou 971

ou choisissez votre académie dans la liste ci-dessous

Sélectionnez votre académie

EN SAVOIR PLUS SUR LA VAE

Pour en savoir plus sur la Validation des acquis de l'Expérience, cliquez sur le bouton ci-dessous.

QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La VAE, qu'est-ce que c'est ? (V...)

À regarder plus tard Partager

La VAE, qu'est-ce que c'est ?
(Version courte)

Consultez les référentiels pour choisir votre diplôme

Calendriers

Tous les calendriers figurent sur le site du vice-rectorat

[Accueil](#) > [Examens/Concours](#) > [Examens](#) > [Calendrier des principaux examens](#)

<http://www.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique78>

Calendrier général des examens de la session 2020

La fin de l'année scolaire est fixée au samedi 19 décembre 2020 ; néanmoins les opérations d'examens se dérouleront jusqu'au mardi 22 décembre 2020 au soir.

Les calendriers, téléchargeables ci-dessous, sont publiés à titre indicatif et sous réserve de modification. Les candidats aux examens sont invités à se présenter aux épreuves aux dates et horaires indiqués sur leurs convocations individuelles.

L'attention des candidats et de leurs familles sont particulièrement attirées sur le fait que :

- ※ **Les dates des épreuves communes de contrôle continu des élèves en première ont été modifiées. Les épreuves auront lieu du 15 au 25 juillet 2020, puis du 2 au 10 novembre 2020. La participation des élèves est impérative. Toute absence non justifiée sera sanctionnée par un zéro.**
- ※ Les épreuves anticipées de première du baccalauréat (orales et écrites) se dérouleront jusqu'au jeudi 26 novembre 2020 inclus, sans qu'il soit envisageable au candidat de choisir sa date de convocation, d'en demander modification pour convenance personnelle. Aucun départ anticipé en vacances ne sera recevable.
- ※ Les épreuves écrites du DNB se dérouleront en dernière semaine scolaire, soit en semaine 51.
- ※ Les ultimes épreuves (épreuves de contrôle des baccalauréats) se dérouleront potentiellement jusqu'au 21, voire 22 décembre 2020.
- ※ Toutes les épreuves subies en cours d'année (EPS, ECA, CCF oraux de soutenance...etc) sont obligatoires et seront subies selon le calendrier exprimé par l'établissement.